



CABINET CASALIS

Immobilier

Transaction-Location-Syndic

HONORAIRES 2022

GERANCE :

De locaux ou immeubles locatifs : de 5 % à 10 % Hors Taxes du montant des loyers encaissés + T.V.A. (20 %), soit de 6 % à 12 % TTC.

Le montant exact est déterminé en fonction des données spécifiques de l'affaire pour laquelle nous offrons nos services.

LOCATIONS :

Baux à usage d'habitation conformément à la Loi ALUR.

	Quote-part locataire	Quote-part propriétaire
Honoraires de négociation	-----	0,5% H.T.* soit 0,6% TTC*
Honoraires de visite, constitution dossier, rédaction du bail	3,6% HT* soit 4,32% TTC*	3,6% HT soit 4,32% TTC*
Honoraires d'état des lieux	2,4% HT*soit 2,88% TTC*	2,4% HT* soit 2,88% TTC*

* du montant du loyer annuel hors charges

Baux pour garage et parking : 16.66 % du loyer annuel + T.V.A. soit 20% TTC. Ces honoraires sont partagés entre les propriétaires (10 %) et locataires (10 %)

Baux à usage commercial, professionnel: 12 % du loyer annuel + T.V.A. soit 14.40% TTC. Ces honoraires sont partagés entre les propriétaires (4.40 %) et locataires (10 %)

TRANSACTIONS :

Pour les immeubles bâtis :

5 % + T.V.A. (20 %), soit 6 % TTC.

Pour les terrains à bâtir :

5 % + T. V. A. (20 %), soit 6 % TTC.

SYNDICAT DE COPROPRIETES :

- Le lot principal	160,00	EURO	TTC
- Si la copropriété est composée de moins de dix lots, le coût de notre prestation est forfaitisée à.....	1 600,00	EURO	TTC
- Prise en charge d'une copropriété (lot principal)	50,00	EURO	TTC
- Clôture d'une copropriété - Forfait	600,00	EURO	TTC
- Frais de mutation à la charge du copropriétaire vendeur	360,00	EURO	TTC
- Travaux avec appel de fonds	2,40 %		TTC
sur le montant hors taxes des travaux votés.			
- Tarif des vacations : Heures ouvrables			
Responsable ou Cadre	75,00	EURO	TTC
Collaborateur	50,00	EURO	TTC
En dehors des heures ouvrables	nous consulter		

Le règlement de ces honoraires incombe pour les gérances, les transactions (sauf cas particulier mentionné sur le mandat) et syndicats de copropriétés aux donneurs d'ordres propriétaires ou copropriétaires.

HONORAIRES D'ÉVALUATION* TTC (TVA 20%) :

- Valeur vénale 250 € TTC
- Valeur locative 150 € TTC

*Nos estimations sont offertes pour tout mandat de vente ou de location confié à l'agence